

Dans la recherche et l'évaluation des débouchés potentiels, il faut tenir compte de différents facteurs :

- 1) l'utilisation possible des espèces méconnues;
- 2) la possibilité d'ajouter à la valeur de ces espèces et de leurs dérivés en les conditionnant au moyen d'un appareillage industriel éventuellement inutilisé;
- 3) la possibilité d'offrir un emploi à des travailleurs mis à pied à la suite de la diminution des récoltes (par contingentement ou réduction des prises totales admissibles);
- 4) la diversification éventuelle de l'industrie grâce à la vente d'espèces non traditionnelles dans des marchés d'exportation inexploités ou non;
- 5) la possibilité, pour les entreprises canadiennes, d'exporter directement, sans passer par l'intermédiaire de courtiers;
- 6) la nécessité de mieux coordonner les systèmes de soutien et de livraison;
- 7) la nécessité de manifester plus de souplesse, notamment à l'endroit de l'Europe de l'Est et du Japon, dans l'aide au capital de risque et la conclusion de coentreprises et d'accords de licence permettant la transformation des produits dans des marchés en développement;
- 8) le fait que les économies d'échelle vont généralement aux grandes entreprises exportatrices, sauf dans les cas où il existe un créneau ou une demande bien précis (par exemple dans le domaine de la cuisine raffinée). Les grandes sociétés interrogées ont cependant laissé entendre qu'à court terme ce sont les PME qui seraient les plus en mesure de tirer profit d'efforts de différenciation et de diversification vers des espèces non traditionnelles et leurs dérivés. Les grands intervenants du secteur canadien de la pêche hésitent à investir dans la mise en valeur de certaines espèces méconnues, car elles jugent insuffisantes les recherches exécutées jusqu'ici sur leur rentabilité prolongée.

7.2 DÉFIS ET OBJECTIFS

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada s'est engagé dans une vaste gamme de projets de promotion internationale, auxquels s'ajoute le financement offert dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique. AECEC a axé son action notamment sur les domaines suivants :

- 1) le Comité interministériel sur les orientations commerciales stratégiques, qui regroupe des représentants de Pêches et Océans Canada, d'ISTC, de l'APECA, de DEOC et d'AECEC;
- 2) la rédaction de l'examen des perspectives du marché mondial portant sur les espèces non traditionnelles, qui met au jour les débouchés accessibles pour celles-ci;
- 3) la collaboration avec la Société de développement commercial de la Colombie-Britannique dans la création de recettes et l'organisation de présentations axées sur les espèces non traditionnelles de l'Atlantique et du Pacifique à l'intention des marchés de langue chinoise;
- 4) l'organisation de missions d'une part, d'entreprises désireuses d'exporter des espèces non traditionnelles au Japon et aux États-Unis et, d'autre part, d'acheteurs nippons et américains et
- 5) la stimulation du goût des consommateurs pour les espèces non traditionnelles.